



Linx

Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre

12 | 2002

« Comme la lettre dit la vie »

Si « de picart en franczoys » : de l'ancien au moyen français

Geneviève Hasenohr



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/linx/1286>

DOI : 10.4000/linx.1286

ISSN : 2118-9692

Éditeur

Presses universitaires de Paris Nanterre

Édition imprimée

Date de publication : 1 octobre 2002

Pagination : 95-100

ISSN : 0246-8743

Référence électronique

Geneviève Hasenohr, « Si « de picart en franczoys » : de l'ancien au moyen français », *Linx* [En ligne], 12 | 2002, mis en ligne le 10 octobre 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/linx/1286> ; DOI : 10.4000/linx.1286

Ce document a été généré automatiquement le 19 avril 2019.

Département de Sciences du langage, Université Paris Ouest

Si « de picart en franczoys » : de l'ancien au moyen français

Geneviève Hasenohr

- 1 Il est rare qu'un écrivain médiéval d'oïl émette un jugement de nature linguistique sur son parler maternel ; plus rare encore qu'un copiste fasse état de ses réflexions sur la variété langagière du modèle qu'il a sous les yeux, en tant qu'elle diffère de la sienne (sauf à se défausser sur l'imperfection de celui-ci des bourdes que lui-même pourrait commettre ; encore est-ce, dans ce cas, la défektivité du texte qui est mise en cause, non l'insuffisance de l'instrument linguistique). Il est exceptionnel qu'un particulier amené à prendre la plume pour lui-même ou son entourage affirme explicitement intégrer à l'acte de transcription, conçu comme médiation intralinguale autant que textuelle, le paramètre de la variation régionale. C'est pourquoi le colophon du manuscrit fr. 1469, datable du milieu du XV^e siècle, mérite, me semble-t-il, de retenir l'attention : « Icy finist la *Prophecie Merlin*/ redigee de picart en franczoys, / qui est tel quel, au mieulx que l'entendoy. / A l'escrivain doint Jhesus bonne fin ! » Nous avons là un des rares specimens « authentiques », puisque authentifié par son auteur même, de ce qui passait pour du « bon français » dans la conscience linguistique d'un locuteur / scripteur provincial que, par une chance supplémentaire, des données factuelles concordantes, linguistiques (*scripta*) et extralinguistiques, permettent de localiser avec une bonne précision : des mentions contemporaines relatives à différents membres de l'influente famille de Brie, châtelains de Serrant (Maine-et-Loire, arr. d'Angers, cne de Saint-Georges-sur-Loire), ensevelis entre 1446 et 1498 à l'abbaye de Saint-Georges-sur-Loire, appuient l'identification probable du copiste amateur¹ « G. Papin », avec le Guillaume Papin qui était à la même époque châtelain de Parthenay pour Arthur III de Richemont², connétable de France et futur duc de Bretagne. On voit tout de suite l'intérêt que pourrait présenter ce manuscrit pour qui étudierait les variétés régionales du français médiéval et leur rapport à la langue littéraire. Toutefois, ce n'est pas cet aspect que je voudrais aborder ici, mais celui de la variation diachronique : dans la mesure où nous disposons, avec la transcription de G. Papin, d'un témoin fiable du « bon usage » des années 1450 appliqué à un texte donné, il m'a semblé que, si nous pouvions disposer d'un témoin également fiable de l'usage littéraire du XIII^e siècle appliqué au même texte, nous

pourrions observer concrètement les modalités du changement linguistique et en moduler l'impact. Il conviendrait évidemment, au préalable, que les risques de mauvaise interprétation aient été réduits au minimum, ne pouvant être totalement évacués : le danger est toujours de prêter davantage attention aux changements qu'aux permanences et de considérer comme des variantes de langue, contraintes par l'évolution ou par l'usage régional, ce qui peut relever de la pure fidélité à une *varia lectio* ancienne ou du simple choix stylistique. Les deux témoins manuscrits ainsi mis en parallèle devraient donc appartenir à la même branche de la tradition textuelle, et le témoin du XV^e siècle devrait être une simple transposition intralinguale (de l'ancien au moyen français) sans recherche d'effets propres. Or, ces deux préalables se trouvent remplis par le ms fr 1469, si l'on prend en compte le *Joseph d'Armathie* en prose qui précède sans césure le *Merlin* : la copie de G. Papin³ est bien ce pour quoi elle se donne dans le colophon, et rien de plus ; le stemma des manuscrits dressé par Richard O'Gorman en tête de son excellente édition du *Joseph*⁴ établit l'étroite parenté de cette copie (F) avec le ms. Didot naguère édité par Hucher (D, B.N.F., n. acq. fr. 4166, daté de 1301, picard), avec lequel il est aisé de la confronter ; enfin, l'apparat critique très complet de l'édition de référence permet, lorsqu'il en est besoin, de pallier les déficiences de D et de contrôler les aléas imputables aux distorsions de la tradition. Ceux-ci deviennent, d'ailleurs, négligeables, si l'on prend pour principe de limiter les relevés aux occurrences communes à l'ensemble des témoins. C'est ce que j'ai essayé de faire en analysant le sort réservé par G. Papin aux emplois les mieux représentés du *si* adverbe de phrase inter et intrapropositionnel qui scande la prose du XIII^e siècle, dont la fonction est double, « tout en même temps marqueur de thématization du segment syntagmatique qui le précède et marqueur de la cohérence discursive établie par l'énonciateur entre ce segment syntagmatique et celui qui le suit »⁵. On aurait pu imaginer champ d'application plus original, certes ; mais le banal - devenu tel par l'enchaînement depuis quelque vingt-cinq ans d'approches complémentaires, souvent plus attentives au fonctionnement synchronique qu'à l'évolution diachronique⁶ - présente aussi des avantages, par les comparaisons qu'il autorise : quelle coïncidence entre la description des changements passée au filtre de la linguistique historique et les modifications consciemment voulues par un usager contemporain ? Le renforcement de la cohérence philologique du corpus, recentré sur le dossier de travail et la pratique réflexive d'un individu compétent, infléchit-il les données ? Si oui, quelle est la pesée du facteur personnel ? Chacun jugera sur pièces⁷...

1. La construction type *quant ... si* (subordonnant ... *si*)

- 2 112 occurrences dans D, 110 utilisables⁸ ; 95 occurrences dans F.
- 3 Conjonctions permutantes dans D, temporelles : *cum ... si* 2, *ensi cum ... si* 1, *la ou ... si* 2, *si tost comme ... si* 3, *tant comme ... si* 1, *totes les foiz que ... si* 2 ; causale : *pour ce que ... si* 3 ; hypothétique : *se... si* 2 ; soit 16 occurrences au total, à ajouter aux 112 / 110 *quant*.
- 4 Conjonctions permutantes dans F, temporelles : *comme ... si* 1, *la ou ... si* 1, *si tost que / comme ... si* 2, *tant comme ... si* 1, *toutes les foiz que ... si* 1 ; causale : *pour ce que ... si* 2 ; hypothétique : *se ... si* 2, auxquelles je joins la tournure par relatif indéfini *qui + cond. ... si* 1 ; soit 11 occurrences au total, à ajouter aux 95 *quant*. On notera l'absence de tout subordonnant concessif, en D comme en F.

- 5 Peu de déperdition, donc, entre le XIII^e et le XV^e siècle, et au-delà des chiffres, la permanence d'un rythme de phrase très éloigné de celui de la prose narrative généralement prise comme référence⁹. Les raisons qui ont motivé les quelques suppressions n'apparaissent pas. Les verbes introduits par *quant* dans les séquences *quant ... si* du Joseph du XIII^e siècle sont en majorité des verbes de perception (*oïr* vient de loin en tête, représentant à lui seul le quart des occurrences ; puis *veoir*, avec une vingtaine d'occurrences, *entendre*, *savoir*, *connoistre*), et, dans une mesure bien moindre, des verbes de parole (*apprendre*, *commander*, *dire*, *enseigner*, *monstrer*) et de mouvement (*ataindre*, *avaler*, *lever*, *mener*, *passer*, *venir*) ; mais aussi : *estre*, *faire*, *finer/finir*, *marier*, *morir*, *tenir*. Pratiquement tous sont employés à un temps du passé et montrent l'action sous l'aspect accompli. Tout cela se retrouve dans la prose du XV^e siècle, que la construction en *si* ait été maintenue ou qu'elle ait été modifiée¹⁰. Le critère de la dualité de sujet grammatical entre les deux syntagmes n'est pas plus déterminant : si, parmi les *quant ... si* conservés, la proportion des séquences à sujet identique est de sept contre une (environ 86 contre 12), ce qui reflète l'état du XIII^e siècle, parmi les *quant ... si* retouchés elle reste de l'ordre du double (13 contre 6). Dans un cas comme dans l'autre (et quelle que soit la conjonction initiale) la modification opérée par G. Papin est la même : supprimer *si* et établir, ou rétablir, en ses lieu et place le sujet du second syntagme, omis dans l'ancienne prose lorsqu'il est commun aux deux éléments de la séquence. Ainsi :

et quant il vindrent a Rome, si fust l'empereur moult liez et lor demanda ... > et quant il arriverent a Rome, l'empereur en fut grandement joyeux et leur demanda ... (652)

et quant il furent engingnez, si les geta Nostre Sires de paradis > et quant ilz furent deceuz et trompez, Nostre Seigneur le[s] geta hors de paradis (869)

quant Joseph ot s'oroison finee, si s'aparust uns anges> et quant Joseph eut son orayson finee, il s'apparut a luy un ange (1213)

et quant il furent passez outre mer, si manderent Pilate > et quant ilz furent passer outre la mer, il manderent Pilate (708)

quant il ot moustré et enseignié, si li dit ... > quant il luy eut moustré et enseigné, il luy dist ... (1327)

- 6 Une transformation, plus complexe, se double d'une extraposition du sujet :

quant Bron les oï ensi dementer, si en ot moult grant pitié > puyz quant Bron si les ouyt ainsi guementer, il en out moult grant pitié (970)

tandis qu'une autre affecte également l'adverbe, l'emploi d'une forme étoffée renforçant la corrélation logique établie entre *por ce que* et *si* :

por ce que Eve pecha par la pome ..., si couvenoit que ... > pour ce que Eve pecha par la pome ..., ainsi convenoyt il que ... (879)

- 7 La distribution aléatoire des séquences modifiées (eu égard aux critères syntactiques et sémantiques susceptibles d'entrer en jeu) autant que leur petit nombre suggèrent que la construction était toujours bien vivante pour cet homme de l'Ouest au milieu du XV^e siècle.
- 8 Il n'en va pas de même, à l'évidence, pour le

2. Si d'enchaînement reliant deux énoncés non dépendants

- 9 107 occurrences dans *D*, 103 à prendre en compte, auxquelles s'ajoutent 26 *et si* ; 31 occurrences dans *F*, auxquelles s'ajoutent 20 *et si*. Plus des deux tiers des *si* d'enchaînement ont donc été évacués, tandis que le nombre de *et si* a diminué d'un

cinquième seulement. Dans la rédaction du XV^e siècle, la coordination par *si* se présente comme une construction marquée face à un *et* devenu le strument passe-partout. La ligne de clivage entre les *si* transformés en *et* et les *si* maintenus tels quels est celle qui, dans une narration, sépare un enchaînement de procès envisagé comme une suite chronologique (ou / et informative) non contrainte d'un enchaînement envisagé comme une succession logiquement contrainte. La démarcation est cohérente, les marges sont réduites au minimum. Plus que jamais, *si* pose le procès qu'il introduit en prédicat du procès précédent, mais en établissant désormais explicitement une relation de conséquence entre eux. C'est ainsi que la quasi totalité des séquences *adverbe / et / sujet ... si (... et ...)*, et particulièrement les séquences récurrentes dans le récit *lors ... si (... et ...)*, sont remplacées par des séquences *adverbe / et / sujet ... et (...et...)*, dans la mesure où, une fois obnubilée la fonction propre à *si* dans l'ancienne langue (marqueur de thématization et marqueur de cohérence)¹¹, elles ne font plus qu'inscrire dans le déroulement et le temps du récit des procès juxtaposés les uns aux autres :

et iceles paroles aprist il au riche pecheor en tele maniere qu'il les avoit escrites, si li mostra l'escrit priveement > et icelles parolles aprist il au riche pescheur en telle maniere que il les avoyt escriptes et luy moustra l'escrit priveement (1427)

tant que Aenygeus palla a Bron son seygnor, si li dit > tant que Anygeus parla a Bron son seigneur et luy dist (1196)

et einsi venoient chascun jor a tierce, si disoient qu'il aloient > et ainsi venoient chascun jor a tierce et disoient qu'ilz alloient... (1080)

puis vindrent ..., si le pristrent tot nu ..., lors le firent vestir, si l'en menerent... > puis vindrent ..., et le prindrent tout nu, ... lors le firent vestir et l'en emmenerent (245)

et Joseph fist ce que Nostre Sires li ot comandé. Si s'asistrent une grant partie d'aux, et plus i ot de ceus qui ... > ... et Joseph fist ce que Nostre Seigneur luy eut commandé, et soy assistrent une grant partie d'eulx, et plus en y eut de ceulx qui ... (1024)

lors ala l'empereor a la fame, si fist moult grant joie et li dist ... > lors ala l'empereur a la femme et luy fist moult grant chere et luy dist ... (670)

lors li sovint de son vessel, si se pensa que ... > alors luy soubvint de son vaisseau ... et se pencza que ... (206)

et quant li sanc fust receu, si mist Joseph le vessel lez soi et prist le cors Jhesu Crist, si l'envelopa en un drap et l'en covri > et quant le sanc fut receu dedens le vaisseau, Joseph mist le vaisseau emprés luy et prist le corps de Jhesu Crist et l'envelopa en ung drap ... et l'en couvrit (209)

- 10 Mais que, dans le texte source, un verbe de perception, de sentiment, d'intellection remplace le verbe d'action dans le premier syntagme - tout particulièrement dans une séquence à sujet identique -, qu'une référence contextuelle ou un effet sémantique sous-tendent la dépendance logique des deux procès, et *si* sera maintenu :

Li Juif sont une grant genz, si nel me leroient mie prendre > les Juifz sont une grant compaignye qui le gardent, si ne le me laisseront pas prendre (164)

Je oï dire que ..., si vous pri que ... > J'ay oï dire que ..., si vous vueil requerir que ... (605)

Cil qui sot que il ot ce fait out honte, si se trait un poi arrieres desor moi > Celuy qui sceut que ... eut honte, si se tira ... (1002)

Cele parole dist Jhesu Crist entre ses disciples, si en orent paour teux i ot > Celle parole dist Jhesucrist ..., si en eurent paours telz y eut (93)

et la bonne fame fust moult espoenté et dit : « ... », si s'escondist moult durement > et la bonne femme fut moult espouantee et dist : « ... », si l'escondit moult durement (609)

et vit [Pilate] un home devant lui qui ..., si li commanda qu'il alast oveuc Joseph et il mesmes oustast le prophete de la croix, si le baillast a Joseph... > et voyt ung homme devant luy..., si luy commanda qu'il allast... et que luy meismes oustast ... et que il le baillast (181)

[Pilate est à la recherche d'une solution, que lui apporte la vue de Nicodème, d'où le *si* ; comparer avec le rendu en *et*, purement descriptif, de 1024]

Il avint chose que je avoie un sydoine ..., si le portoi a mon braz au marchié, quar je le voloie vendre. Se encontraï ... > Il advint une chose que je avoye un drap ... et le portoye ..., car je le vouloye vendre. Si encontray... (642) [cette rencontre est l'événement décisif].

- 11 Si est parfois remplacé par des adverbes ou des conjonctions formellement et sémantiquement plus étoffés, qui ont pour effet d'attirer davantage l'attention sur le rapport consécutif : *ainsy* (4), *pourquoy* (1), et *pourtant* (1), *dont* (1) et *ou* relatifs (1), de même que *puis* (2) souligne occasionnellement le rapport temporel :

Quant li message virent Pilate, si ne li oserent faire joie, qu'il ne savoient ... Si li baillèrent les lettres a l'empereor ... > Quant les messagiers voyrent Pilate, si ne luy ouserent ... pour cause qu'il ne sçavoit ... Ainsi il luy presenterent ... (504)

Nostres Sires vit ce ; si li plout qu'il vint en terre > Et Nostre Seigneur voyt ce ; et pourtant il luy pleut venir ... (6)

Einsi vindrent Nichodemus et Joseph chiés un fievre, et prist une tenaille et un martel, si vint cele part ou Jhesu Crist estoit en la croix > Ainsi vindrent Joseph et Nichodemus, lesquelx entrerent chiés un febre et prindrent unes tenailles et un martel, puis vindrent celle part ... (192)

3. *Et si* d'enchaînement ; *et si* et *si* reliant un second impératif (subjonctif, futur) à un premier.

- 12 Le sort réservé à *et si* ne se modèle pas sur celui de *si*. Le décalage numérique minime entre les 30 *et si* du XIII^e siècle et les 26 du XV^e ne résulte pas, comme on pourrait le croire, de la suppression de quelques occurrences ; il est le résultat d'un réaménagement dont la cohérence échappe : *si* 12 et *si* ont laissé la place à un coordonnant différent (10 *et*, 2 *mais*), 6 nouveaux ont été introduits à la place de *si* (3) ou *et* (3) primitifs. *Et si* adversatif (pas plus de trois occurrences, dont une seule est indiscutable : 42) est remplacé par *mais* à 42 (la leçon d'origine était peut-être *si* seul) et à 916 ; il est conservé à 43, où l'interprétation reste affaire d'appréciation. Je cite directement le passage d'après F :

« Cestuy Pilates (sic) voyt Nostre Seigneur Jhesucrist en plusieurs lieux, et l'amoyt moult en son cuer, *mais* (*et si* / *si* XIII^e) il n'en ousoyt moustrer semblant pour le danger des aultres Juyfz. Nostre Seigneur avoyt moult d'ennemys et d'adversayres contre luy, *et si* avoyt pou de disciples. Et de ceulx qu'il avoyt ... ».

- 13 *Et si* devant impératif / subjonctif / futur coordonné à un précédent impératif / subjonctif / futur (6 occurrences, à égalité avec *si* seul) est soit remplacé par *et*, ce qui est le cas le plus fréquent (4), soit préservé (2), soit substitué à *et* (1). Tout semble acceptable dans ces séquences dialoguées ; la seule construction à peu près stable du XIII^e au XV^e est la permanence de *si* devant futur (alors que *si* seul devant impératif ou subjonctif cède la place à *et* dans la moitié des occurrences) - ce qui s'explique aussi bien dans la perspective grammaticale du *si* consécutif de Guillaume Papin que dans celle, toute différente, du *si* médiéval.

Alez, si le prenez > Allez, si le prenez (162)

S'aile avant, si siece a la grace, et lors verra ... > S'en aille en avant et se sie a la grace, et lors verras (1128)

Or ne vos movez de delez moi et si oiez ... > or ne vous esloingnez point de moy et oez ... (1269)

Prenons, fait celui, Joseph et Nichodemus..., et si les faisons morir > Prenons, fait cestuy, Joseph et Nichodemus ... et si les faisons mourir (237)

et quant tu avras..., si apele ton pueple et lor di que > et quant tu avras..., si appelle ton pueple et si leur di que ... (1019)

Fai les mander, si orron que il diron > Fay les mander, si orrons que ilz diront (550)

- 14 On notera une transposition sans nuance par *afin que* :

Cist sera garde en terre a ses freres, et couvient que ..., et si li donez, voiant aux, vostre grace, si l'en croiront et amerront plus ... > Cestuy sera garde en terre de ses freres ..., et si luy donnez vostre grace, affin que ilz plus l'ayment et honnorent ... (1336)

- 15 Même fluctuation en récit, devant des verbes au présent ou, plus fréquemment, à un temps du passé : 11 occurrences de *et si* maintenues inchangées, 2 créées à partir de *si*, 2 créées à partir de *et*, 6 simplifiées en *et*, aucune simplifiée en *si*. Les critères du maintien, de la création ou de la réduction du binôme à son premier élément restent opaques. A considérer le contexte des *et si* conservés tels quels, on serait tenté d'en lire une partie (564, 848, 886) en les décomposant en *et* (coordonnant) + *si* adverbe d'assertion (« et en vérité ») ; mais on serait bien en peine d'opérer cette lecture sur les occurrences les plus instructives, celles qui sont dues à la seule initiative de Papin (65, 139, 203, 261), lesquelles accusent le même basculement linguistique de la locution de *si* (XIIIe) en *et* (XVe) que les six permutations inverses *et si > et*.

Et Nostre Sires ... les fist plover du ciel .IIII. jorz et .IIII. nuiz ... et si en plut .III. generacions en enfer > Nostre Seigneur ... les fist plevoier du ciel ... et si en pleut troys generations en enfer (848)

Et je ai dit as messages que il est mort, que vos ... l'oceistes por ce qu'il disoit qu'il estoit rois de vous, et si l'oceistes sanz le congié ... > et j'ay dit aux messaigiers que il estoit mort et que vous ... l'occistes pour ce que ..., et si l'occistes sans le congié a l'empereur (564)

Lors le pristrent li Juif, si le menerent, et Pilate remest ; si demanda de l'eve...> Lors le prindrent les Juifz et si l'en menerent, et Pilate demeure et demande de l'eaue ... (139)

et quant Judas le[s] vit touz taire, si palla et lor dist ...> et quant Judas les voyt touz tayre, si parla a eulx tout hault et si leurs (sic) demanda ... (65)

Lors vint Joseph ... devant son vessel, et si s'agenoille et dit > alors vint Joseph davant son vaisseau et s'agenoille ... (1160)

4. Si extraposant un sujet ou un complément pourvu d'une expansion

- 16 D présente dix occurrences de cette construction - neuf seulement peuvent être prises en compte -, dans laquelle un sujet (7 occ.) ou un régime direct accompagné d'une expansion relative est placé en extraposition par *si*. F en conserve la moitié (3 sujets et les deux objets) et en crée 4 nouvelles (2 sujets - cf. 970 cité à la fin du § 1 -, un régime direct devant impératif, un complément prépositionnel). Les critères des choix opérés par G. Papin n'apparaissent pas et on ne peut guère aller au-delà de ces constatations brutes, sinon pour souligner que, comme dans la prose modèle du XIII^e siècle, la construction reste réservée aux substantifs ou pronoms suivis d'une expansion relative, et que les sujets ont été normalisés de préférence aux régimes. La réécriture s'opère soit par simple addition / suppression de *si*, soit par suppression de l'adverbe et reprise du sujet extraposé au moyen d'un pronom anaphorique :

Mais la febleté de la justice et ce que n'avoit mie la force contre le[s] Juif[s] si le covint souffrir > mais la feiblesse de la justice et ce qu'il n'avoit pas la force contre les Juifz, si luy convint a souffriz (133)

Cel brief que il aportera, si baille a Petrus > Cel brief que il apportera, si baille a Petrus (1310)

Et cil vaissiaus que nous avons veü ne onques ne nos fu moustrez, ne ne savons que c'est ? > Et de ce vaisseau que nous avions veu ne oncques ne nous fut monstré, si ne sçavons ... ? (1055)

et cil qui mauveis furent, si furent plains de mauvestie ... > Et ceulx qui furent mauvais, furent plains d'orgueil (845)

et cil qui ne voudront nulle avoir, si seront deciple > et ceulx qui n'en voudront nulle avoyr, ilz seront disciples (1219)

- 17 Dans l'exemple suivant, où l'extraposition est provoquée par l'inclusion exceptionnelle d'une subordonnée temporelle, la suppression de *si* aurait été surprenante :

Et Petrus, quant il oï que ... et il en ot veü saisi le riche pecheor, si prist congié > Et Petrus, quant il eut ouy que ... et il l'en eut veu saisy, si prist congié (1431).

5. Si extraposant un complément de phrase

- 18 Fort rare dans le texte du XIII^e siècle (5 occurrences, dont 3 seulement utilisables), où elle concerne *lors, puis, pour ce*, la tournure l'est plus encore dans la version du XV^e, où seules deux occurrences subsistent :

Une grant piece alla leur affayre moult tres bien et puys après si alla bien mal (958)

Et Nostre Seigneur, qui sçavoyt que ..., pour ce si commanda (33)

- 19 Deux certitudes émergent de ces relevés : la vitalité sous la plume de ce clerc angevin (pour faire vite) du milieu du XV^e siècle soucieux de restituer un texte en « bon français », du phrasé type *quant ... si* (subordonnée temporelle / causale ... *si*) ; l'inflation de la coordination interpropositionnelle en *et* aux dépens des anciens segments en ... / *si ...*, cette déperdition de *si* (2/3 des occurrences) étant elle-même l'indice d'un changement de statut du mot : elle va de pair avec la tendance à transformer *si*, jadis simple lien syntactique au sémantisme vide, en signal d'une relation logique entre procès, de sens uniformément consécutif. Moins nets, les indices d'une assimilation de *et si*, apparemment toujours vivace, à *et* plutôt qu'à *si*, et les fluctuations du *si* extraposant. Voilà qui paraîtra bien superficiel et bien anecdotique aux linguistes parmi lesquels l'amitié m'a fourvoyée. Mais peut-être, par égard pour l'attachant réviseur que fut le copiste du ms. fr. 1469, auront-ils l'indulgence de croire, à l'image de tant de médiévaux, que les anecdotes peuvent aussi être instructives.

NOTES

1. Les caractéristiques matérielles du volume ne sont pas celles d'un exemplaire d'atelier. Il a tout, en revanche, d'un de ces manuscrits confectionnés à bon marché par un notaire, un secrétaire ou tel autre clerc d'administration, qui constituent une part importante de la production du livre au XV^e siècle.

2. Guillaume Gruel, *Chronique d'Arthur de Richemont, 1393 - 1458*, éd. A. Le Vasseur, Paris, 1890, p. 197 [SHF].

3. Editée séparément par R. O'Gorman dans les *Proceedings of the American Philosophical Society*, t. 122 (1978), p. 261 - 285.

4. Robert de Boron, *Joseph d'Armathie*, ed. R. O'Gorman, Toronto, 1995. Pour davantage de détails, voir son étude préparatoire, « La tradition manuscrite du *Joseph d'Armathie* en prose de Robert de Boron », dans *Revue d'histoire des textes*, t. 1 (1971), p. 145 - 181.

5. Je fais mienne la définition proposée par O. Soutet, « Assertion et hypothèse en ancien et en moyen français », dans *Mélanges Jean-Pierre Colinet*, Dijon, 1992, p. 333.

6. Se reporter, par exemple, au panorama dressé par S. Fleischmann, « Methodologies and Ideologies in Historical Grammar : A Case Study from Old French », dans *Medievalism and the Modernist Temper*, R. Howard Bloch and Stephen G. Nichols ed., Baltimore - London, 1996, p. 402 - 438.
 7. Les données sont présentées dans l'ordre décroissant des occurrences. Pour la commodité de la lecture, les chiffres renvoient à la numérotation des lignes de l'édition O'Gorman, bien que les textes de référence soient ceux des mss *D* et *F*.
 8. C'est-à-dire communes à la tradition manuscrite et correspondant à des constructions reprises à l'identique ou correctement transposées par G. Papin. Ce n'est pas le cas, par ex., d'un des *la ou* temporels, qui n'a pas (plus ?) été compris ; le second est amphibologique.
 9. C. Marchello - Nizia, *Dire le vrai : l'adverbe si en français médiéval*, Genève, 1985, p. 202 ; *La langue française aux XIV^e et XV^e siècles*, Paris, 1997, p. 354.
 10. Voici la liste des verbes régis par *quant* après lesquels *si* a été supprimé : *avaler, engigner, enseigner, faire, finer, jurer, laver, mener, monstret, oÿr (4), passer, recevoir, venir, veoir (1)*.
 11. Qui n'aurait pas permis, au XIII^e siècle, la substitution de *et* à *si* dans une formule type comme : *Et cest non sot Joseph ; si li enbeli moult > et cest nom sceut Joseph et luy pleut et le trouva beau* (1080).
-

AUTEUR

GENEVIÈVE HASENOHR

E.P.H.E., Paris